

solliciteur sera bien accueilli dans le bureau de l'homme d'affaires, parce que celui-ci saura qu'une proposition lui est faite par un homme qui s'y connaît en affaires. J'espère voir l'agent d'assurance entouré de la considération qui s'attache à l'homme de profession, reconnu comme un expert en matière d'assurance sur la vie, et comme un homme du monde."

ARGUMENTS PUISSANTS

La plus récente idée d'annonce, employée par une des grandes sociétés d'assurance, se manifeste sous la forme d'une brochure contenant les noms de 361 personnes qui sont mortes pendant l'année où elles s'assurèrent. La somme payée sur leurs polices d'assurance a été de \$892,382.23 et la plus grande somme donnée à la personne en bénéficiant, a été de \$30,000.

Cette brochure est publiée comme argument tendant à démontrer combien frêle est l'existence. Elle est assez convaincante, car elle montre que dix-sept personnes qui étaient physiquement en bonne santé, moururent pendant le mois qui suivit leur prise d'assurance. Un homme ne vécut que sept jours après avoir reçu sa police. — (New-York Sun).

LE NITRATE DE SOUDE

M. Th. Biéler, chimiste assistant à l'établissement fédéral de chimie agricole du canton de Vaud, vient de terminer la publication d'une étude très intéressante sur les effets indirects du nitrate de soude. Les expériences et études ont été faites sur des terres silico-argileuses. Elles ont conduit M. Biéler à formuler les conclusions suivantes:

1. Indépendamment de son azote nitrique, le nitrate de soude agit non par la soude qu'il renferme (sauf pour l'avoine, les betteraves et les navets), mais par la potasse et la chaux qu'il mobilise dans le sol. Il peut donc exercer des effets analogues à ceux d'un engrais potassique et calcaire.

2. Dans les terres peu calcaires, le nitrate de soude mobilise la potasse assimilable plus complètement que ne le font les autres engrais mobilisants (superphos-

phates, sulfate d'ammoniaque, gypse), et à une profondeur plus grande, par le fait: a) que le nitrate de potasse formé, n'étant pas retenu par la terre comme les autres sels de potasse, peut la traverser entièrement jusque dans le sous-sol; b) qu'il se forme aussi, aux dépens, de la chaux du sol, du nitrate de chaux capable à son tour de mobiliser de la potasse en s'enfonçant, comme tous les nitrates du reste, dans le sous-sol, et de renforcer ainsi l'action mobilisante propre au nitrate de soude lui-même.

A ce titre, le nitrate de soude peut être considéré comme engrais potassique indirect.

3. Il mérite aussi ce nom, de même que les autres nitrates, parce qu'il met les racines en état d'assimiler même la potasse du sol dite inattaquable aux acides.

4. Le nitrate de soude commercial renfermant souvent des quantités appréciables de potasse (qu'il vaut la peine de doser) sous la forme de nitrate, plus actives que les autres combinaisons potassiques, il constitue parfois un véritable engrais potassique direct. L'effet attribué à la soude du nitrate, comme succédané de la potasse, peut donc être imputé souvent à la potasse elle-même.

5. A ces divers titres, les fumures nitrées permettent de réaliser une notable économie d'engrais potassiques, proportionnelle à la masse du nitrate employé ou même de supprimer entièrement les fu-

mures potassiques pour les terres riches en potasse. L'emploi des engrais phosphatés est en tout cas un auxiliaire indispensable des fumures nitrées.

6. Une partie des avantages propres au nitrate de soude (mobilisation de la potasse assimilable, assimilation de la potasse inattaquable) pouvant être obtenue plus économiquement par les autres nitrates et en particulier celui de chaux, il faudrait profiter autant que possible de la nitrification naturelle s'exerçant, soit aux dépens de l'azote organique du sol lui-même, soit aux dépens des engrais azotés peu coûteux (tourbe, engrais verts).

Favoriser la nitrification dans les terres qui nitrifient mal au moyen d'amendements calcaires. Généraliser la pratique des cultures dérobées d'automne qui utilisent les nitrates du sol à l'arrière-saison.

7. Dans les terres riches en potasse, on peut, sans inconvénient, supprimer les fumures potassiques directes (leur application tardive peut même être nuisible) dans les cultures sarclées ou du moins se borner à les fournir aux cultures précédentes, en se contentant de la potasse apportée par le fumier de ferme et de celle contenue dans le sol.

8. C'est surtout dans les terres pauvres en potasse que les fumures potassiques sont d'un effet assuré, moyennant des amendements calcaires quand le carbonate de chaux manque. Les engrais potassiques peuvent cependant influencer favorablement les terres riches en potasse quand elles renferment beaucoup de calcaire.

9. Quant aux prairies naturelles sur sols potassiques, elles peuvent se passer d'engrais de potasse, à moins qu'on ne veuille enrichir en cet alcali le fumier de ferme destiné aux cultures. Il suffirait de leur procurer la potasse au moyen du purin, complété par une fumure phosphatée; et la chaux, quand elle manque, au moyen des scories Thomas, riches en chaux libres.

Profiter aussi du pouvoir mobilisateur propre aux superphosphates et au gypse.

10. Le nitrate de soude (de même que les sulfates de potasse et d'ammoniaque et le chlorure de potassium) fournit indirectement de la chaux aux racines aux dépens de celle du sol et mérite aussi le nom d'engrais calcaire indirect.

En se prolongeant, cette action décalcarisante pourrait épuiser complètement les terres pauvres en carbonate de chaux. Il importe donc de leur fournir à temps des amendements calcaires préventifs.

La bonne publicité et le gros bon sens sont cousins au premier degré.

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Compagnie Indépendante (incendie)

Bureaux: 1720 rue Notre-Dame

Coin St-François-Xavier, MONTREAL

RODOLPHE FORGET, Président.
J. E. CLÉMENT Jr., Gérant-Général.

"La Foncière"

Compagnie d'Assurance Mutuelle
contre le Feu.

Bureau Principal 68 rue St-Jacques, Montrea.

On demande des Agents intelligents et actifs, partout où la Compagnie n'est pas représentée. Contrat avantageux; commissions rémunératrices.

Demandez notre prospectus.
S'adresser aux bureaux de la Compagnie.

SYSTEME DE COTISATION.

Ordre Indépendant des Forestiers

L'ANNEE 1903

| | | | |
|--|----------------|--|--------|
| Payé aux Veuves, aux Orphelins et aux frères frappés d'incapacité... | \$1,658,108.92 | Pourcentage d'accroissement d'assurance en vigueur durant l'année... | 4.97% |
| Payé en bénéfices de maladies et de mortalité | 192,163.71 | Pourcentage d'accroissement de l'actif durant l'année | 19.75% |
| Augmentation du nombre de membres durant l'année | 14,123 | Chiffre de la mortalité par 1,000, étant 14 de moins qu'en 1902 | 6.46 |
| Augmentation de l'actif durant l'année | 1,234,23,727 | | |

Pour toute information relative au système d'assurance fraternelle de l'O. I. F. s'adresser à tout officier ou membre de la Société.